

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00464

SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE - RECHERCHE ET INNOVATION FILIERE « SANTE » - PROJET «IMPRESSION 3D DE BIOMATERIAUX» - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 48 Nombre de pouvoirs : 12 Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER. M. Jean-Alain BARRIER. M. Denis BARRIOL. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE. M. Bernard M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, CHAMBE, André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Denis M. M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Jean-Claude FLACHAT. Mme Andonella FLECHET. M. Luc FRANCOIS. M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD, M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

RECU EN PREFECTURE

Le 17 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20221006-D202200464I0

Date de mise en ligne : 17 octobre 2022

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,

Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,

M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,

M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Denis BARRIOL

Membres titulaires absents excusés:

- M. Cyrille BONNEFOY, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
- M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
- M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022

SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE – RECHERCHE ET INNOVATION FILIERE « SANTE » - PROJET «IMPRESSION 3D DE BIOMATERIAUX» - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE

L'innovation est l'un des piliers du développement de Saint-Étienne Métropole. Cette volonté repose sur le renforcement de secteurs, d'ores et déjà, phares du tissu économique, académique, et industriel local (manufacturing, santé) mais également sur l'émergence de secteurs d'excellence, notamment dans des logiques de fertilisations croisées transversales comme c'est le cas pour le numérique et le design.

Le poids économique, industriel, scientifique, académique et, évidemment sanitaire, de la filière « santé » de Saint-Étienne Métropole est conséquent avec un potentiel de développement important. Cette filière s'appuie sur :

- un tissu industriel dense essentiellement composé de TPE, PME et, plus rarement, d'établissement de taille intermédiaire (ETI),
- des infrastructures et des ressources humaines de haut niveau qui s'articulent autour du campus santé innovations,
- des innovations historiques et sociétales majeures, Saint-Étienne étant le berceau du mutualisme en France,
- un environnement régional favorable à une complémentarité et à une collaboration accrue entre Saint-Étienne, Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand.

Afin d'accélérer l'émergence d'innovations dans les laboratoires et le transfert de technologies et/ou de compétences vers le tissu socio-économique de Saint-Étienne Métropole, les acteurs de l'écosystème local de santé doivent disposer d'équipements et d'outils de pointe (physiques ou dématérialisés) en phase avec les besoins et les avancées actuelles en matière de sciences, de pédagogie et d'industrie.

A ce titre, l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne sollicite Saint-Etienne Métropole au sujet du projet « Impression3D de biomatériaux » décrit ci-dessous.

Le projet - « Impression3D de biomatériaux » porté par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne

Le Centre Ingénierie et Santé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne (CIS) est un centre de formation et de recherche situé sur le Campus Santé Innovations qui s'intéresse aux sciences biomédicales et aux technologies de la santé.

Il est constitué de quatre départements : l'ingénierie des surfaces et des tissus biologiques (STBio), l'ingénierie des systèmes de soins et des services de santé (I4S), l'ingénierie des particules inhalées (BioPI) et l'ingénierie des biomatériaux (BioMat).

Le CIS dispense des formations aux cadres scientifiques et techniques aptes à exercer leurs métiers dans les différents domaines de l'ingénierie de la santé et l'ensemble des projets de recherche est mené en étroite collaboration avec l'industrie et les hôpitaux.

Le CIS intensifie sa recherche sur les biomatériaux depuis 2020, notamment avec la création du département BioMat. Dans ce cadre, l'équipe Biomatériaux du CIS développe une nouvelle méthode de fabrication de textiles de santé à base de polymères biocompatibles pour des applications médicales. Cette approche originale et à coûts maitrisés ouvre de nombreuses perspectives quant à la personnalisation de solutions médicales voire à leur production dans un établissement de santé. En effet, les textiles peuvent être appliqués chaque jour comme pansements de protection et les orthèses, comme renforcement d'organes tel que, par exemple, dans le traitement des hernies mais également pour remplacer des organes endommagés comme les artères et les tendons.

A court terme, ce projet devrait générer d'importantes publications scientifiques et permettre d'initier plusieurs collaborations industrielles y compris avec des entreprises localisées sur le territoire de Saint-Étienne Métropole.

A long terme, la création d'une activité industrielle innovante dans le secteur des dispositifs médicaux sur le territoire est envisageable avec des créations d'emplois et d'activités à la clé. De même, ce projet, grâce à son rayonnement potentiel, pourra renforcer la capacité du CIS à attirer des fonds de recherche et d'innovation, mais aussi des étudiants, futurs cadres et personnels industriels et scientifiques.

Dans ce contexte et au titre du projet « impression 3D de biomatériaux », l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne sollicite Saint-Étienne Métropole dans le cadre de l'acquisition d'équipements et de matériels (imprimantes 3D, purificateur, station de calcul...) pour le département Ingénierie des Biomatériaux (BioMat) du Centre Ingénierie Santé pour un montant de subvention de 30 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>autorise le versement d'une subvention de 30 000 € à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne au titre du projet « Impression 3D de biomatériaux » ;</u>
- approuve le projet de convention de financement entre Saint-Étienne Métropole et l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne au titre du projet « Impression 3D de biomatériaux »,
- <u>autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,</u>
- <u>les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2022 sur le compte : INUM 20421-SULAB.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

Siham LABICH 4^{ème} Vice-Présidente

Le Président,

Gaël PERDRIAU